Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB882026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE,
M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT
Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026
Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)
Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 88/2026 – 1.1 MARCHE PUBLIC – AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING CAR ET D'UNE LIAISON DOUCE

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 relatifs à la procédure adaptée,
Vu la convention de convention de délégation de maitrise d'ouvrage relative aux travaux de création d'une voie cyclable sur la commune de Saint-Broladre en lien avec la création de l'aire de camping-car communale, en date du 10 mars 2026, avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Considérant que la Commune mène le projet de création d'une voie cyclable, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,

Considérant qu'il y aura deux maîtres d'ouvrages : la Commune de Saint-Broladre et la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, et deux actes d'engagement (un pour chaque maître d'ouvrage),

Considérant que le titulaire devra transmettre sa demande de paiement à chaque maître d'ouvrage concerné,

Considérant que la Commune a conventionné avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, afin d'inclure les travaux liés à la création d'une voie cyclable, dans le cadre d'un groupement de commandes,

Considérant que la commune de Saint-Broladre assure la coordination du groupement de commandes pour la consultation,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB882026-DE

Considérant qu'il convient de lancer une consultation de marchés publics [illegible] adaptée pour les travaux d'aménagement d'une aire de camping-car et d'une liaison douce,

Considérant que la consultation est composée d'un lot unique : Terrassement VRD Paysage,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation relative aux travaux d'aménagement d'une aire de camping-car et d'une liaison douce, en procédure adaptée.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 28 août 2026
et transmission en Préfecture, le 28 août 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026
La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh